

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3952)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 98

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 18

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« visées au premier alinéa »,

les mots :

« prévues au 1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement corrigeant une erreur de référence.